

Date d'affichage : 21/12/2023

**COMMISSION JURIDIQUE RESTREINTE
RÉUNION TELEPHONIQUE DU 20/12/2023**

Présents : MM D.HARY, C.FOURNIER, J.VARLET, F.PORET

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

-Courrier de COQUELLES SC déclarant le forfait général de son équipe U 19 D 1 A. Amende 50 euros

Plateau U6/U7 et U8/U9 du 25/11/2023 à Racquinghem

Non envoi de la feuille de présence ainsi que les feuilles de plateau par le club de Racquinghem avant le 11/12/23 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District : amende 20€ à Racquinghem.

Plateau U6/U7 du 25/11/2023 à Racquinghem

Non envoi de la feuille de présence ainsi que les feuilles de plateau par le club de Pays de la Lys avant le 11/12/23 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District : amende 20€ à Pays de la Lys.

Plateau U8/U9 du 25/11/2023 à Racquinghem

Non envoi de la feuille de présence ainsi que les feuilles de plateau par le club de Guines Marais avant le 11/12/23 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District : amende 20€ à Guines Marais.

Plateau U8/U9 du 25/11/2023 à Racquinghem

Non envoi de la feuille de présence par le club de Saint Martin lez Tatinghem avant le 14/12/23 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District : amende 20€ à St Martin lez Tatinghem.

Plateau U6-U7 et U8/U9 du 25/11/2023 à Racquinghem

Non envoi de la feuille de plateau par le club de Calais RC avant le 11/12/23 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District : amende 20€ à Calais RC.

Challenge Futsal Seniors : 18 et 19/12/2023

27639149 SANGATTE/GUEMPS FUTSAL. Mail en date du 18/12/2023 de Guemps Futsal déclarant forfait pour ce match. Homologué : SANGATTE 3 – GUEMPS FUTSAL 0 par forfait. Amende minorée 50€ à Guemps Futsal.

27639146 WIMEREUX FUTSAL B/GUINES CORNAILLES FUTSAL. Réserves de Guines Cornailles Futsal sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de Wimereux Futsal B susceptible d'avoir participé à plus d'un match le même jour ou au cours de deux jours consécutifs. Insuffisamment confirmées, appuyées non recevables. Homologué : WIMEREUX FUTSAL B 5 - GUINES CORNAILLES FUTSAL 3. Droits non remboursés à Guines Cornailles.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée à direction@cotedopale.fff.fr (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. Fk PORET